



Les TMS
1^{ère} cause de maladie professionnelle
dans le BTP

L'ACTUALITÉ

L'OPPBTP LANCE UNE CAMPAGNE DE PRÉVENTION SUR LES TMS

Du 3 avril au 3 mai, l'OPPBTP déploie une campagne de sensibilisation aux risques de troubles musculo squelettiques et aux moyens de les éviter. Beaucoup d'outils sont mis à disposition des entreprises à cette occasion.

Le mois d'avril est celui de la sensibilisation aux TMS, Troubles Musculo Squelettiques, malheureusement bien connus dans le bâtiment, notamment. Qu'il s'agisse de charges lourdes à porter, de gestes inconfortables à réaliser et à répéter ou de vibrations régulières, les causes de TMS sont multiples et fréquentes.

Pour informer les entreprises sur les moyens disponibles leur permettant d'éviter ces troubles ou de les limiter, un kit complet de communication a été constitué. Il intègre une affiche, des bannières de différents formats, un exemple de post pour les réseaux sociaux, une page de publicité et des gabarits pour l'envoi d'emails destinés à lancer des invitations aux webinaires organisés par l'OPPBTP.

Les prochains auront lieu le 11 avril à 11h00 pour les menuisiers, les plaquistes et les professionnels de la finition et à 16h pour les charpentiers bois et métal, les couvreurs, les façadiers et les professionnels du bardage et de l'étanchéité. Ces webinaires analyseront des situations de travail sur les chantiers, les facteurs de risque et les solutions pratiques pour réduire les TMS. Le 14 avril à 9h00, un autre webinaire plaidera pour les

échauffements et les exercices physiques qui commencent à se développer dans les entreprises. Une occasion de découvrir les points d'attention avant de lancer ce type de démarche et les conditions nécessaires pour assurer son efficacité.

Un site dédié à cette opération a été ouvert : <https://memepasmalbtpt.fr/>. Vous y trouverez tous les outils que l'OPPBTP met à la disposition des entreprises sur ce sujet des TMS.

Il faut rappeler ici l'important travail engagé par l'IRIS-ST et les Présidents de Métiers et leurs conseillers professionnels pour conduire des études ergonomiques dans le but d'améliorer les conditions de travail de situations de travail fréquentes. En l'occurrence, 7 études ont été menées ou sont en cours. Toutes ne traitent pas seulement des troubles musculo-squelettiques, mais le traitement du risque TMS peut être un des axes d'action de ces études. S'agissant de l'étude que les électriciens ont choisi de réaliser sur la pose d'éléments au plafond, la commission d'amélioration des conditions de travail se réunit pour prioriser les actions à mettre en place. Les premières observations terrain vont débiter pour l'étude

métier des charpentiers sur la construction bois, tout comme l'étude métier dalagistes sur le collage des dalles en béton. L'étude métier maçons sur la pose de dalle est soumise à la validation de la convention avec l'OPPBTP, quant à l'étude métier serrurier métallier, elle donne lieu à la production de guides de choix. Après la publication du 1^{er} guide sur les **protections anti-bruit**, deux autres guides sont en cours, l'un sur les vêtements de travail et l'autre sur les aspirateurs industriels. L'étude ergonomique des plâtriers plaquistes sur les dispositifs d'assistance physique (DAP) facilitant la logistique et la mise en œuvre de plaques de plâtre, a permis d'identifier des axes d'amélioration sur le lève plaque et des rencontres sont maintenant prévues avec les industriels pour envisager avec eux les moyens de les concrétiser. Enfin, les résultats de l'étude sur les carreaux grands formats réalisée avec les carreleurs ont fait l'objet d'une présentation en BTP CFA et d'une vidéo ([à revoir ici](#)).

Précisons qu'en dehors de l'étude des carreleurs, des plâtriers plaquistes et des serruriers métalliers, toutes les autres sont réalisées avec l'ensemble des organisations professionnelles de la filière.

(Suite p. 4)



MÉTIERS

LES INSCRIPTIONS AUX JPC DE LILLE SONT OUVERTES

Les Journées Professionnelles de la Construction 2023 se dérouleront mardi 20 juin après-midi, mercredi 21 juin et jeudi 22 juin 2023 à Lille Grand Palais (1 Bd des Cités Unies 59800 Lille).

Tous les programmes prévisionnels des Métiers sont [à votre disposition sur ARTUR](#) tant sur la page dédiée aux JPC que sur la page de chaque métier. Chaque CAPEB départementale peut d'ores et déjà procéder à ses inscriptions en ligne

et ce, jusqu'au 2 juin prochain ([en savoir plus ici](#)).

Pour toute question ou assistance relative à l'inscription et l'hébergement, veuillez vous adresser au secrétariat CAPEB2023 / 01 53 85 82 79.

Enfin, n'hésitez pas à consulter régulièrement le site dédié aux journées :

<https://www.jpccapeb.fr/accueil> car toutes les actualités et informations concernant les JPC y sont intégrées au fur et à mesure.

→ WORLDSKILLS ET ABILYMPICS : EXCELLENCE ET PARCOURS D'EXCELLENCE POUR TOUS !

Les 10^{es} finales internationales Abilympics, la compétition mondiale des métiers pour les personnes handicapées, et les 47^{es} sélections régionales Worldskills Grand Est se sont tenues du 22 au 25 mars à Metz.

Initialement prévue à Moscou en 2020, cette finale internationale a été reportée une première fois à cause du Covid et une seconde fois à cause de la guerre d'Ukraine. Elle a donc été organisée à Metz en un temps record.

Pour la première fois, ces deux concours ont été organisés ensemble avec un message clair : "Excellence et parcours d'excellence pour tous". Certaines épreuves ont même été mixées dans un esprit d'inclusion, un enjeu à court terme pour la compétition mais également pour la société et le monde du travail.

D'ailleurs, la ministre en charge de l'enseignement et de la formation professionnels, Carole Grandjean, a annoncé à cette occasion qu'elle entend bien faire un axe prioritaire du développement de l'apprentissage pour les personnes en situation de handicap, rappelant que plus de 10 000 apprentis en 2022 étaient dans ce cas.



Les Abilympics ont été une occasion de valoriser la capacité de différents secteurs d'activité, dont le bâtiment, à intégrer le handicap, y compris en aménageant certains postes de travail.

On rappellera ici que l'obligation légale d'emploi de personnes handicapées est de 6 % des effectifs pour les entreprises comptant au moins 20 salariés.

Pendant 3 jours, 400 talents issus de 25 Nations se sont mesurés sur 45 épreuves.



La France en sort victorieuse, se plaçant à la 2^e place sur le podium avec 29 médailles dont 10 d'or et 11 d'argent, remportées dans le cadre des épreuves de boulangerie, d'assemblage de cycles, de service en restaurant, de peinture et de décoration, des métiers de la propreté, ceux de la mode et de la création, du carrelage et de la cuisine en duo, d'art floral, et de jardinier-paysagiste, prix qui a été remis par Éric Le Dévéhat, administrateur CAPEB et vice-président de Worldskills France en charge de l'inclusion. La France accueillera la compétition mondiale WorldSkills à Lyon, du 10 au 15 septembre 2024.

RÉSEAU

→ DE NOUVEAUX RESPONSABLES DANS LE RÉSEAU

Confédération

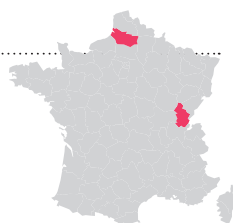
Nous avons le plaisir de vous annoncer l'arrivée de Charles Hureau, Directeur de la nouvelle Direction Marketing et Développement au sein de la Confédération.

Un nouveau Président pour le Jura

Régis Bride a été élu Président de la CAPEB Jura au cours de l'assemblée générale du 24 mars 2023. Âgé de 55 ans, il est électricien et emploie 5 salariés. Il est membre du Conseil d'administration départemental depuis 15 ans.

Et une co présidence pour la Somme

Sébastien Bizet et Julien Panico ont été élus co-présidents de la CAPEB Somme lors de la dernière Assemblée générale extraordinaire de ce département.



SOCIAL

→ PARTICIPATION : CONVENTION SIGNÉE SUR LE CHAMP DES ENTREPRISES EMPLOYANT JUSQU'À 10 SALARIÉS

À l'issue de la réunion du 30 janvier 2023 organisée dans le cadre de la CPPNI du bâtiment couvrant le champ des entreprises employant jusqu'à dix salariés, la CFTD, l'UNSA et la CAPEB ont signé la convention relative à la participation aux résultats des entreprises du bâtiment employant jusqu'à dix salariés. Pour rappel, la participation fait l'objet d'un dispositif spécifique au bâtiment depuis 1969 au travers du "Régime professionnel de Participation". Pour autant, si les entreprises de plus de 50 salariés sont tenues de faire bénéficier leurs salariés d'un tel dispositif, le volontariat est de mise pour les entreprises employant moins de 50 salariés.

L'objectif de cette nouvelle convention est simple : faciliter la mise en place à titre volontaire du dispositif en permettant aux entreprises employant jusqu'à 10 salariés soit d'opter pour un accord de participation clé en main annexé au texte, soit d'adhérer – par décision unilatérale de l'employeur – à l'accord type de participation également annexé à la convention. Les formalités de dépôt ont été effectuées et le texte est applicable depuis le 1^{er} février 2023.





COMMUNICATION

→ UNE NOUVELLE COMMUNAUTÉ DU RÉSEAU A ÉTÉ LANCÉE CETTE SEMAINE : CELLE DES COMMUNICANTS !

La première réunion des communautés des communicants s'est tenue ce mardi 4 avril co-animée par l'équipe de la Direction communication de la Confédération et les trois référentes du Réseau qui se sont portées volontaires : Anne-Lise Alexis (Loire-Atlantique), Pascale Lelièvre-Lize (Ille-et-Vilaine) et Katia Dijon (Seine-Maritime).

Cette nouvelle Communauté constitue un axe fort de la stratégie de communication qui a été approuvée par le Conseil d'Administration en décembre dernier. Pour rappel, cette stratégie repose sur deux leviers : accroître la notoriété de la CAPEB et donner plus de poids à la voix de la CAPEB et, en conséquence, donner l'image d'un syndicat écouté et entendu et, d'autre part, structurer la communication syndicale pour que l'action de la CAPEB, les combats qu'elle mène, les victoires qu'elle obtient soit connus de tous, adhérents et non adhérents. La communauté des communicants constitue un levier essentiel pour parvenir à atteindre ces deux objectifs en vue d'accroître notre nombre d'adhérents.

Elle s'inscrit également pleinement dans plusieurs chantiers CAP CAPEB, en l'occurrence, les chantiers 14 (Coordonner les campagnes syndicales) et 16 (Mieux concevoir, piloter et articuler les actions de communication externes menées à tous les échelons : départements, région, confédération) et aussi le chantier 1 "Développer et rendre visible le rôle des acteurs en charge de favoriser le partage des bonnes pratiques et des initiatives au sein du réseau". D'ailleurs, cette nouvelle Communauté se construit en collaboration avec le CoFo qui a déjà mis en place avec succès deux communautés de pratiques, la CoP des conseillers formation et la CoP RH. Cette première réunion, qui a

rassemblé près de 50 participants, des référents communication, des collaborateurs ayant le dossier communication dans leur mission et des secrétaires généraux, était, comme le seront toutes les suivantes, placée sous le signe de l'échange de pratiques, de questionnements, de solutions, et surtout de la bienveillance et de l'entraide. Elle a permis de premiers échanges sur les initiatives prises par les uns et les autres pour promouvoir la CAPEB ou le site artisanatubâtiment.com auprès des non adhérents. Elle a également donné lieu à un rappel de l'action en Réseau qui a été conduite à l'occasion de la journée des droits des femmes. Un début très enthousiasmant et prometteur !

FORMATION

→ LA COP RH SE RÉUNISSAIT EN PRÉSENTIEL POUR LA 1^{ÈRE} FOIS CE MERCREDI

Depuis sa création en novembre 2021, la communauté de pratiques RH rassemble plus de 50 collaborateurs qui exercent des missions RH au sein des CAPEB départementales et régionales dont 30 membres très actifs. Ils se sont réunis pour la 1^{ère} fois en présentiel dans les locaux de la Confédération, certains malheureusement ayant dû participer aux ateliers en visio du fait de l'annulation de leurs trains à cause des grèves.



Rappelons que l'ambition de la CoP RH est d'enrichir l'offre de service RH auprès des entreprises artisanales du bâtiment, de permettre aux participants d'apprendre des pratiques professionnelles de leurs collègues pour développer leurs connaissances et monter en compétences et tout simplement de se connaître en Réseau pour partager des initiatives, des ressources et des problématiques locales.

L'année 2022 a été très fructueuse puisque les membres ont échangé en profondeur, toujours dans la bienveillance et la convivialité, sur 3 thèmes principaux : leurs pratiques

en recrutement, leurs dispositifs locaux d'attractivité des métiers et les appuis-conseils RH lors de 8 rendez-vous de partage, de séquences de formations et de mini groupes de travail organisés entre membres. Fichiers, conversations et supports sont conservés dans l'outil Teams.

Prochainement, des fiches ressources seront mises à disposition du Réseau via ARTUR.

Le 5 avril, ils se sont réunis pour mettre en avant les faits marquants et définir collectivement les actions à conduire en 2023 autour de 3 objectifs : continuer à créer du lien et de l'engagement, faciliter le conseil RH auprès des

entreprises, développer le fonctionnement de la communauté. L'après-midi a été consacrée à un "Word Café" sur la marque employeur autour des questions : quelle histoire raconter à nos candidats ? quels bénéfices les candidats ont-ils à venir dans les entreprises ? Comment améliorer l'expérience d'un collaborateur dans l'entreprise ?

Cette Communauté RH, avec celle des conseillers formation, s'inscrivent dans une des actions de CAP CAPEB, qui facilite le partage des pratiques et permet aux collaborateurs de gagner en efficacité et en temps, en Réseau.

RÉSEAU

→ LA 3^{ÈME} ÉDITION DES TROPHÉES DE LA CAPEB ARDÈCHE

La CAPEB Ardèche se mobilise tous les 2 ans pour organiser cette manifestation afin de mettre à l'honneur ses adhérents mais aussi l'ensemble des entreprises artisanales du bâtiment.

En partenariat avec le Dauphiné Libéré pour la promotion de ces Trophées, la CAPEB valorise les entreprises adhérentes qui forment des apprentis, qui innovent, qui interviennent sur des

chantiers du Patrimoine avec de vrais savoir-faire, ou qui prennent en compte le développement durable dans leurs activités... La CAPEB Ardèche est fière de ses adhérents. Un grand bravo à eux



car leurs talents valorisent l'ensemble de notre secteur, un atout majeur à l'heure où il a tant besoin d'intégrer de nouvelles compétences et donc d'être encore plus attractif !



PRESSE

Jean-Christophe Repon a enregistré mardi une interview pour Sud Radio et sa rubrique "Le coup de main pour l'emploi" qui sera retransmise sur les ondes le 18 avril à 6h00 ainsi que sur la chaîne Youtube de Sud Radio qui compte plus de 600 000 abonnés. Il s'agissait des emplois à créer d'ici 2030 – autour de 200 000 – pour relever le défi de la rénovation énergétique, qui sera en très grande partie relevé par les entreprises artisanales du bâtiment puisqu'elles représentent 96 % des entreprises du bâtiment. Le Président de la CAPEB a souligné qu'au regard de l'enjeu, nous avons besoin d'une réponse forte de l'État pour leur donner les moyens de faire face à ce défi : elles n'ont pas besoin de "bras", mais de compétences spécifiques et durables. Il a rappelé également que la nouvelle génération constitue un vivier très intéressant à exploiter car elle a des aspirations qui correspondent aux atouts de l'artisanat du bâtiment. Un point que nous avons explicité dans notre Livre blanc "Entreprises artisanales du bâtiment et Génération Z, un duo gagnant".

PARITARISME

Le Président de la CAPEB a enregistré une interview cette semaine pour le magazine de la CGT et s'est entretenu avec Bruno Bothua, Secrétaire confédéral de la CGT Construction.

RENODAYS

Le Président de la CAPEB participait mardi au comité de pilotage du salon Renodays qui se tiendra les 12 et 13 septembre prochains à la Porte de Versailles de Paris. Ce "forum de la rénovation globale et performance des logements" sera l'occasion pour la CAPEB de valoriser les entreprises artisanales du bâtiment en tant que leaders du marché de la rénovation que ce soit sur son stand comme dans les diverses conférences et ateliers auxquels elle participera.

MATIGNON



En tant que vice-président de l'U2P en charge du dossier des retraites, Jean-Christophe Repon était convié ce mercredi soir à Matignon dans le cadre des rencontres organisées avec la Première ministre. Il a rappelé, à cette occasion, que si cette réforme intègre plusieurs de nos demandes (carrières longues, usure professionnelle), elle doit être complétée, comme le Gouvernement s'y est

engagé, par la revalorisation de la pension minimale des travailleurs indépendants qui ont effectué une carrière complète et la modification de l'assiette des cotisations et contributions sociales des travailleurs indépendants pour assurer l'équité avec les salariés et leur permettre de se constituer plus de droits à la retraite. Il a également souhaité qu'une concertation soit engagée avec les partenaires sociaux sur les dispositifs résultant de la réforme (sur la transition professionnelle en cas d'usure professionnelle et les seniors notamment) et que l'accord relatif au partage de la valeur, comme celui qui résultera bientôt de la négociation sur la branche AT/MP, soient transposés fidèlement par le Gouvernement et le Parlement ([voir le communiqué de l'U2P ici](#)).

BUREAU CONFÉDÉRAL

Le Bureau confédéral se tenait ce vendredi essentiellement pour réfléchir aux orientations du budget révisé 2023, faire un point sur Handibat Développement, examiner les axes de communication relatifs, en particulier, à la représentativité, et évoquer les relations avec la FFB.



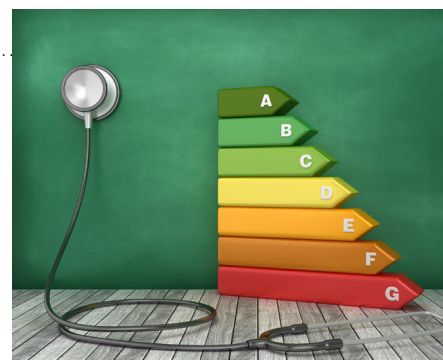
ÉCONOMIE

→ AUDIT ÉNERGÉTIQUE EN MAISONS INDIVIDUELLES : VOUS ÊTES CONVIÉS À NOTRE WEBINAIRE

À la demande de la CAPEB et afin de présenter la qualification 8731 – audit énergétique délivrée par QUALIBAT, une visio conférence CAPEB/QUALIBAT, à destination du réseau CAPEB, est organisée **le jeudi 20 avril 2023 de 10h à 12h**.

[Le lien visio est disponible ici.](#)

Si vous avez d'ores et déjà des questions sur la qualification audit énergétique 8731, merci de les adresser au préalable à la [Direction des affaires économiques](#).



L'ACTUALITÉ (Suite de la p. 1)

À noter également que, dans le cadre de la campagne de l'OPPBTP, le conseiller professionnel des métiers de la Peinture, des Revêtements et de la Décoration Lionel Ronzier, a enregistré une vidéo où il évoque les enjeux de la prévention de la TMS dans son entreprise artisanale de peinture ([la voir ici](#)).

Rappelons également que l'IRIS-ST a publié 3 mémos sur les contraintes physiques et les moyens de les alléger pour chaque

professionnels du bâtiment : [couvreur](#), [électricien](#), [métiers du plâtre et de l'isolation](#), [peintres](#), [plombiers](#), [chauffagistes](#), [serruriers](#), [métalliers](#), [charpentier](#), [menuisiers](#), [agenceurs](#), [maçons](#), [carreleurs](#) et enfin les [professionnels de la pierre](#) et ceux des [revêtements de sol](#).

Un mémo existe également concernant les [vibrations](#).

Un quizz sur le sujet des contraintes physiques/TMS est disponible sur l'application "Les mémos".

Enfin, n'oublions pas que plusieurs partenaires de la CAPEB et de l'IRIS-ST proposent des solutions permettant d'améliorer les conditions de travail.

Baucoup d'outils sont ainsi à disposition pour informer et conseiller les entreprises sur les mesures de prévention à prendre.